Envoyé en préfecture le 26/09/2023

Reçu en préfecture le 26/09/2023

Publié le



Bordereau de signature DL_567

Signataire	Date	Annotation
wsparapheur GF, Application GF	21/09/2023	visa Visa
Julie CALBERGELLEN, VISA JCE	21/09/2023	☑ Visa
Gaelle ENFREIN, ACTES DGS	25/09/2023	☑ Visa
Hélène BURGAT, <i>MAIRE</i>	25/09/2023	Certificat au nom de <u>HELENE BURGAT</u> (COMMUNE DE MONDEVILLE), émis par <u>CertEurope elD User</u> , valide du 09 juil. 2021 à 15:12 au 09 juil. 2024 à 15:12.
Application GF		Archivé Archivé

Dossier de type : ACTES // VALIDATION ACTES

Envoyé en préfecture le 26/09/2023

Recu en préfecture le 26/09/2023

Publié le



ID: 014-211404371-20230920-DELIB_2023_092-AR



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

14/09/2023

AFFICHEE LE:

14/09/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE: 29

PRÉSENTS: 23

VOTANTS: 27

DATE D'AFFICHAGE
DE LA LISTE
DES DÉLIBERATIONS

21 septembre 2023

L'an deux mil vingt trois, le 20 septembre, à 20 h 00

Le Conseil municipal de la ville de Mondeville, dûment convoqué, s'est réuni par dérogation exceptionnelle à l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales dans la Salle des fêtes communale, sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

<u>PRÉSENTS</u>: Hélène BURGAT, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Maryline LELE-GARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, André VROMET, Claude RE-MUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Laurence FILOCHE-GARNIER, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Christophe LEGENDRE, Annick LECHANGEUR, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON, Corine RAYMONDE

ABSENTS: Fabienne KACZMAREK, Chantal HENRY

PROCURATIONS: Josiane MALLET à Hélène BURGAT, Mickaël MARIE à Bertrand HAVARD, Dominique MASSA à André VROMET, Laetitia POTTIER-DESHAYES à Maryline LELEGARD-ESCOLIVET

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

RAPPORT ANNUEL 2022 DE LA SPLA CAEN PRESQU'ILE

DELIBERATION N° **DELIB/2023/092**RAPPORTEE PAR : Monsieur Serge RICCI

DELIB/2023/092 - Rapport annuel 2022 de la SPLA Caen Presqu'ile Page 1 / 2

Envoyé en préfecture le 26/09/2023

Reçu en préfecture le 26/09/2023

Publié le



ID: 014-211404371-20230920-DELIB_2023_092-AR

En application de l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le rapport d'activité de la SPLA Caen Presqu'ile doit être présenté devant l'organe délibérant de la collectivité. Ce rapport a pour objectif de donner aux membres de l'organe délibérant une information complète sur l'entreprise, de nature à assurer la transparence de son fonctionnement et permettre son contrôle. Le contenu du rapport à évolué depuis le 1^{er} janvier 2023 en application du décret n°2022-1406 du 4 novembre 2022.

La SPLA Caen Presqu'ile a été créée en 2010 pour développer un projet commun autour de la ré-urbanisation de la presqu'île de Caen. Elle dispose d'une concession sur le Nouveau Bassin et des mandats : valorisation des sols, mise en œuvre du PIM Presqu'ile et Valleuil à Mondeville.

Dans le cadre du mandat Valleuil, la SPLA a suivi en 2022 les travaux de rénovation de la grande halle ainsi que la phase 2 des travaux de VRD de la ZAC Valleuil. Une grande partie des espaces publics, dont le parc situé devant le manoir, a été livrée cette année. Le bâtiment « La Cartoucherie » a été livré par INOLYA au printemps 2022.

En 2023, la SPLA poursuit l'aménagement de la ZAC sous mandat délivré par la Ville de Mondeville, avec les travaux de dépollution des sols, commencés depuis juillet 2023.

Par conséquent,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2022-1406 du 4 novembre 2022 relatif au contenu du rapport du mandataire prévu par l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport annuel du mandataire 2022 transmis par la SPLA Caen Presqu'ile le 25 août 2023,

Après consultation de la Commission Urbanisme et transition écologique du 12 septembre 2023,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- D'APPROUVER, après débat, le rapport annuel du mandataire 2022 de la SPLA Caen Presqu'ille,
- D'AUTORISER Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	27	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, Pour extrait conforme.

La Maire, **Hélène BURGAT**